



Diffamation publique

Par Marika

Bonsoir,

Lorsque Madame X porte plainte pour diffamation contre Madame Y qui a tenu des propos relevant de sa vie privée sur Internet, Madame X doit porter plainte dans son pays de résidence ou peut-elle porter plainte dans un autre pays (son pays d'origine par exemple) ?

Merci beaucoup !